

COMPTE-RENDU

CHANTIER D'ELIMINATION DE PLANTES INVASIVES AU DRAMONT

Figuier de Barbarie (Opuntia Ficus Indica)

Griffes de Sorcière (Carpobrotus Sp)

Mars - Avril 2014



Pilote de l'action : Cellule Natura 2000 Estérel, service environnement CAVEM
Partenaire technique : Unité territoriale Grand Estérel, Office National des Forêt
Partenaire scientifique : Bureau d'études ONF Var, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
Appui technique terrain : Cellule d'appui du service environnement CAVEM

SOMMAIRE

1. Contexte.....	3
2. Détermination du secteur d'intervention	4
a. Le Cap Dramont	4
b. Les habitats d'intérêt communautaire et espèces protégées visés par l'intervention	5
c. Les espèces invasives présentes sur la zone.....	6
3. Phase de mise en œuvre du chantier	8
a. Détermination des deux zones de chantier.....	8
b. Durée, phasage et méthode d'intervention	10
c. Communication et sensibilisation.....	11
4. Résultats.....	12
5. Suivis mis en oeuvre	15
6. Conclusion et perspectives.....	16
7. ANNEXES	17

1. Contexte

Contexte environnemental

Parmi les nombreuses plantes exotiques régulièrement introduites en France, certaines espèces trouvent des conditions propices à leur développement dans tout type de milieux (cours d'eau, mer, falaises, forêts, maquis...).

Ces proliférations sont sources de divers problèmes : perte de biodiversité, altération du fonctionnement des écosystèmes et des usages. Les risques sont d'autant plus importants en région méditerranéenne que le patrimoine naturel y est remarquable et sensible.

Cette problématique de plantes dites « invasives » est devenue depuis une décennie une des thématiques principales des gestionnaires de milieux naturels.

L'Unité territoriale Grand Estérel de l'ONF recense depuis plusieurs années, avec l'appui scientifique de son bureau d'études du Var, les plantes invasives sur le territoire dont elle est gestionnaire. Elle a contribué à l'identification des points de colonisation majeurs des espèces envahissantes du site Natura 2000 de l'Estérel lors de l'élaboration du Document d'Objectifs du site.

En effet, l'Estérel n'est pas épargné par cette problématique et, sur la partie terrestre du site, deux zones de colonisation prioritaires d'habitats communautaires ont été identifiées :

- La colonisation des fonds de vallons par le Mimosa (*Accacia dealbata*), très vigoureuse mais pour laquelle aucune lutte efficace à ce jour n'a pu être trouvée et fait l'objet d'une phase d'observation par les gestionnaires du territoire ;
- La colonisation par des Figueiers de barbarie et Griffes de sorcière des habitats littoraux. Ces habitats ont une grande valeur écologique et biologique dues à leur rareté au niveau européen et au fait qu'ils abritent des espèces végétales patrimoniales telles que l'Anthyllide Barbe de Jupiter (*Anthyllis barba-jovis*) ou la Passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*).

-

Contexte technique

La lutte contre les espèces envahissantes est donc une des actions de gestion préconisée dans le plan de gestion (ou Tome 2) du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de l'Estérel via l'Action n°18 qui prévoit la mobilisation du contrat Natura 2000 « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » (Codification A32320/F22711).

La Cellule Natura 2000 a souhaité intégrer cette action dans un programme pluriannuel de gestion et garantir la qualité technique et le suivi scientifique de l'intervention. Elle s'est ainsi orientée vers la mise en place de travaux en régie, basés sur un partenariat pilote de mutualisation des moyens humains et techniques avec l'Unité Territoriale Grand Estérel de l'ONF en tant que gestionnaire et son bureau d'études scientifiques en tant que garant scientifique de l'intervention.

Après plusieurs échanges et suite à une matinée de prospection des points préalablement identifiés, le secteur du Cap Dramont a été choisi pour une intervention sur des habitats littoraux d'intérêt communautaire et l'élimination de Figueiers de Barbarie et de Griffes de sorcière.

Pour la partie travaux, c'est la « Cellule d'Appui » du service environnement de la CAVEM qui a été mobilisée pour 8 journées non-consécutives de travail sur deux zones distinctes avec une forte concurrence d'espèces invasives sur les espèces protégées. En effet, l'option d'un travail en régie a été choisie pour ce chantier compte tenu des capacités techniques et des disponibilités de la Cellule d'Appui. Cette cellule est composée de 9 agents dont la mission principale s'articule autour de la lutte contre les moustiques sur l'ensemble du territoire de la CAVEM. Elle réalise également, en dehors des périodes d'intense activité du moustique, un certain nombre de chantiers environnementaux dont les caractéristiques propres sont l'intervention en milieu naturel. Elle s'appuie sur une technicité acquise au fil des chantiers (débroussaillage sélectif, transplantation d'espèces protégées, espèces invasives...). La cellule possède donc la capacité d'intervenir sur des milieux sensibles en préservant les espèces autochtones.

2. Détermination du secteur d'intervention

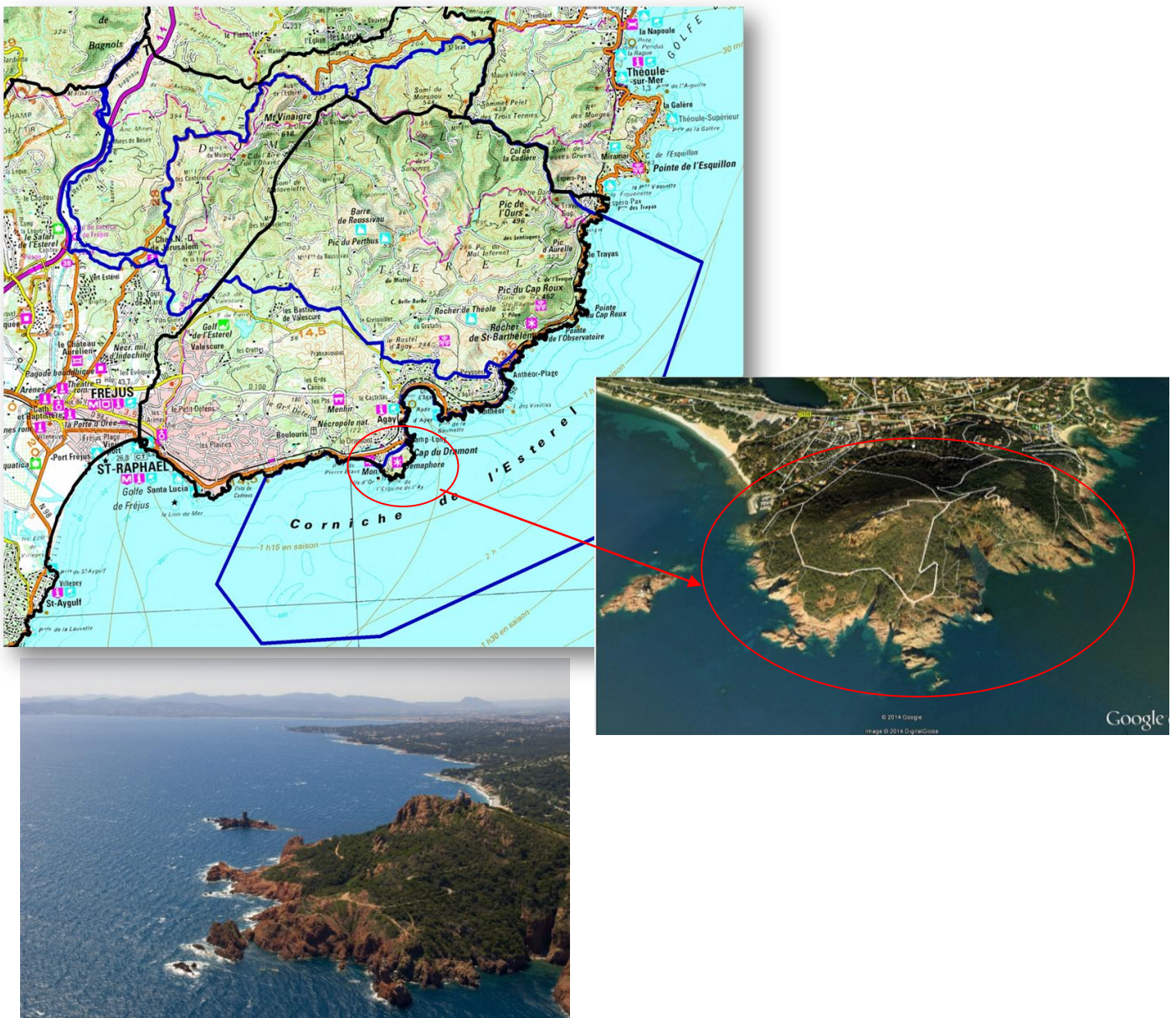
a. Le Cap Dramont

Libre de toute construction à l'exception du sémaphore qui domine le Cap, de la maison forestière du Poussaï et de la tour privée de l'île d'Or, cette zone est de part et d'autre encadrée par une aire littorale urbanisée avec Boulouris d'un côté et la rade d'Agay de l'autre.

Compte tenu de ses richesses biologiques et de ses paysages remarquables, c'est l'un des endroits emblématiques de la commune de Saint Raphaël avec une fréquentation annuelle importante.

Entièrement inclu en site classé et en site Natura 2000, il fait partie intégrante de la forêt domaniale gérée par l'Unité Territoriale Grand Estérel de l'ONF.

Le site du Cap Dramont a été choisi car il abrite d'importantes stations d'habitats littoraux d'intérêt communautaire sur lesquelles la problématique des espèces invasives est très présente.



b. Les habitats d'intérêt communautaire et espèces protégées visés par l'intervention

Pour cette première intervention pilote, le Cap Dramont a été choisi car il abrite parmi les plus belles stations d'habitats littoraux d'intérêt communautaire du site ainsi que plusieurs espèces protégées :

■ FALAISES SEMI-HALOPHILES A BARBE DE JUPITER (5410-2)



Cette formation typiquement méditerranéenne est extrêmement rare et se trouve essentiellement dans le Var et en Corse.

Il s'agit d'un habitat méditerranéen positionné aux sommets des falaises se développant dans des conditions écologiques extrêmes. Il est exposé aux vents marins, chargés d'embruns et soumis à une sécheresse estivale importante.

La végétation se développe sur un sol sec et très superficiel, généralement caillouteux et pauvre en matière organique, ce qui accentue davantage les difficultés de développement végétal. Les espèces présentes sont souvent disposées en coussinets. Cependant, l'Anthyllide Barbe de Jupiter peut atteindre une hauteur supérieure à un mètre.

Ces grandes valeurs écologiques et biologiques sont dues à la rareté de l'habitat au niveau européen et au fait qu'il abrite des espèces végétales patrimoniales telles que l'**Anthyllide Barbe de Jupiter** ou la **Passerine hirsute** présentes sur la zone. De plus, cet habitat constitue le biotope de lézards des falaises chauds comme la Tarente de Mauritanie et l'Hémidactyle verruqueux par exemple, et des oiseaux marins.

■ PEUPELEMENTS A OLEASTRE, LENTISQUE DE LA COTE VAROISE (9320)



Cet habitat constitue le stade ultime d'évolution de la végétation de l'étage thermoméditerranéen : la forêt d'Oléastre (olivier sauvage, *Olea*) et de Caroubier (*Ceratonia*).

En PACA, il s'agit surtout de formations basses (moins de 5 mètres) à Myrte, Lentisque, Oléastre ou Chêne vert caractéristiques sur la zone du Dramont.

■ ESPECES FLORISTIQUES PROTEGEES :

Sérapias négligé (*Serapias neglecta*)

Espèce inscrite sur la liste des espèces protégées nationalement. Interdiction de destruction, colportage ou mise en vente sur tout le territoire français de toute partie de la plante.



Ce Sérapias très rare se rencontre principalement dans le Var où il est localement très abondant ce qui ne retire rien à son statut de protection nationale. C'est une orchidée très précoce qui se reconnaît avant tout à sa petite taille et ses fleurs d'un beau rose clair, couleur pouvant varier vers le rouge ou le jaunâtre.

Leur présence sur la zone choisie ne paraissait pas acquise compte tenu du sol caillouteux et en forte pente ne correspondant pas nécessairement à l'habitat typique. Cependant, la prospection réalisée en amont du chantier a permis de mettre en évidence une station importante de Sérapias sur la zone.

Passerine hirsute (*Thymelaea hirsuta*)

La **Passerine hirsute** est un arbrisseau de la famille des Thyméléacées appelée aussi **Passerine hérissée** ou **mundulacciu** en Corse.



Cette espèce est protégée au niveau régional PACA : elle est interdite de destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette ou enlèvement, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat sur tout le territoire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Anthyllide Barbe de Jupiter (*Anthyllis barba-jovis*)



Espèce inscrite sur la liste des espèces protégées nationalement. Interdiction de destruction, colportage ou mise en vente sur tout le territoire français de toute partie de la plante.

L'Anthyllide de Jupiter est un arbrisseau originaire du pourtour méditerranéen. Appartenant à la famille des Fabacées, cet arbuste est rare en milieu naturel. Il pousse jusqu'à faible altitude sur les rochers littoraux méditerranéens. Il est parfaitement résistant aux embruns et montre une forte résistance à la sécheresse.

c. Les espèces invasives présentes sur la zone

Sur le Cap Dramont, deux espèces envahissantes **posent une problématique de limitation, voire de régression des habitats endémiques** et notamment des habitats d'intérêt communautaire et espèces protégées précédemment cités.

Il s'agit du Figuier de barbarie et de la Griffes de sorcière :

■ Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus Indica*)



Les oponces sont des arbustes vivaces à tiges ligneuses à la base puis formés de cladodes qui sont des rameaux ayant l'apparence d'une feuille et assurant les mêmes fonctions. Ces cladodes sont communément appelées « raquettes » qui sont parfois recouvertes d'épines. L'appareil racinaire quant à lui est très étendu mais reste superficiel, se concentrant dans les 30 premiers centimètres du sol.

Feuilles : situées sur les raquettes, elles mesurent environ 3 mm.

Fleurs : situées sur les raquettes, d'un diamètre de 6 à 7 cm et sont composées de nombreux pétales, jaune vif à orange. Leur floraison s'étend d'avril à juin.

Fruits : baies comestibles, de forme arrondie à allongée suivant l'âge du figuier, et de couleurs jaunes à pourpres couvertes de courtes épines. **Ces baies peuvent contenir jusqu'à 300 graines, la période de fructification s'étend de juillet à décembre.**

Habitat et répartition

Les Oponces sont originaires d'Amérique Centrale et auraient été introduits tout d'abord en Espagne vers 1500. Ce sont les marins, qui les consommaient afin de prévenir le scorbut, qui les ont disséminées dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Cultivées pour leurs fruits, elles se sont alors rapidement propagées dans le milieu naturel.

Les Oponces colonisent le plus souvent les milieux secs, arides et rocheux mais sont capables de s'adapter à de nombreux types de milieux ensoleillés comme les bords de routes, les friches, les prairies sur-pâturées, les oliveraies, les berges des rivières.

Reproduction en milieu naturel

En milieu naturel, les fleurs sont pollinisées par les insectes. Les graines sont disséminées par les oiseaux lors de la consommation des baies.

Les raquettes tombées au sol ont également la capacité de développer un système racinaire créant ainsi une bouture qui développera un nouveau pied. Elles résistent à de nombreuses perturbations et le stock d'eau présent dans la raquette leur permet de résister un long moment à la sécheresse. Les raquettes ainsi entraînées lors d'inondations ont la capacité de coloniser de nouveaux territoires. Une bouture est capable de produire des graines dès l'âge de 3 ans.

Nuisances

Les Oponces entrent en compétition avec la flore locale, notamment dans les milieux rocheux, habitats de nombreuses espèces rares.

■ Griffes de Sorcière (*Carpobrotus* sp.)



Les Griffes de sorcière sont des plantes grasses rampantes ou pendantes, sub-ligneuses à la base pouvant atteindre plusieurs mètres de long et formant de grands "tapis". Leur nom "*Carpobrotus*" vient du grec "*Karpos*" = "fruit" et "*brotos*" = "comestible".

Les Griffes de sorcière supportent une très large gamme de conditions de sol mais ont besoin d'une grande disponibilité en eau superficielle. Ce sont des plantes de zones pleinement ensoleillées qui supportent les atmosphères sèches et chaudes ainsi que la proximité de la mer mais qui ne résistent pas aux températures inférieures à -4°C .

Feuilles : charnues, à 3 angles, plus ou moins recourbées au sommet en forme de griffe. Opposées sur la tige et séparées par des entrenoeuds de plusieurs centimètres. Couleur du vert au rouge selon la température et le taux d'humidité.

C. acinaciformis : feuilles de 5 à 8 cm, incurvées, section transversale en forme de triangle isocèle.

C. edulis : feuilles de 8 à 11 cm de long, section transversale en forme de triangle équilatéral.

Fleurs : solitaires, en position terminale, grandes (de 5 à 12 cm de diamètre) et à nombreux pétales linéaires.

C. acinaciformis : couleur rose-pourpre, à sépales presque égaux.

C. edulis : couleur jaune, à sépales inégaux.

Floraison d'avril à mai.

Fruits : charnus, en forme de figue, comestibles, appelés "Figues des Hottentots", contenant de nombreuses petites graines engluées dans un mucilage très collant (650 à 750 graines par fruit pour *C. acinaciformis*, 1000 à 1800 graines par fruit chez *C. edulis*). L'hybride entre *C. acinaciformis* et *C. edulis* a des caractères morphologiques intermédiaires.

Habitat et répartition

Elles sont originaires d'Afrique du Sud (région du Cap). Les Griffes de sorcière poussent dans les milieux littoraux (rochers, falaises, dunes) et dans les terrains remaniés.

On les retrouve aussi sous le climat méditerranéen de Californie, du sud de l'Australie et dans tout le Bassin méditerranéen. Elles sont également présentes en Floride, sur les côtes pacifiques de l'Amérique et sur les côtes atlantiques européennes, du Portugal au nord de l'Irlande.

En France, elles sont particulièrement répandues sur les côtes siliceuses de Corse et de Provence (Maures et Estérel) et sur le littoral rocheux du Languedoc-Roussillon. Les Griffes de sorcière sont originaires d'Afrique du

Sud et ont été introduites en Europe dès 1680, au Jardin Botanique de Leyden (Hollande). Elles ont ensuite été cultivées au Jardin Botanique de Marseille au début du 19ème siècle. Au début du 20ème siècle, elles sont déjà bien implantées sur les côtes méditerranéennes françaises.

Reproduction en milieu naturel

La consommation des fruits par les animaux, principalement les rats et les lapins, permet la dissémination des graines à plus de 150 m du plant mère. L'ingestion par les mammifères favorise la germination de ces graines. Les Griffes de sorcière ont une grande facilité à s'enraciner. La croissance rapide des stolons (jusqu'à 1m/an) leur permet de couvrir rapidement de grandes surfaces. Des boutures de tiges transportées par l'eau de mer ou par les oiseaux (pour la confection des nids) assurent plus rarement la colonisation de nouveaux espaces.

Nuisances

Les Griffes de sorcière sont parmi les végétaux exotiques posant le plus de problèmes écologiques dans les zones littorales à climat méditerranéen. *Carpobrotus edulis* apparaît plus envahissant que *C. acinaciformis* et l'hybride semble être encore plus compétitif.

Dans les falaises et les dunes, elles entrent en compétition pour la lumière et l'eau avec la flore locale et modifient le milieu. Elles peuvent aussi compromettre la survie d'espèces endémiques, rares ou protégées (deux espèces de *Romulea* endémiques sont menacées en Provence).

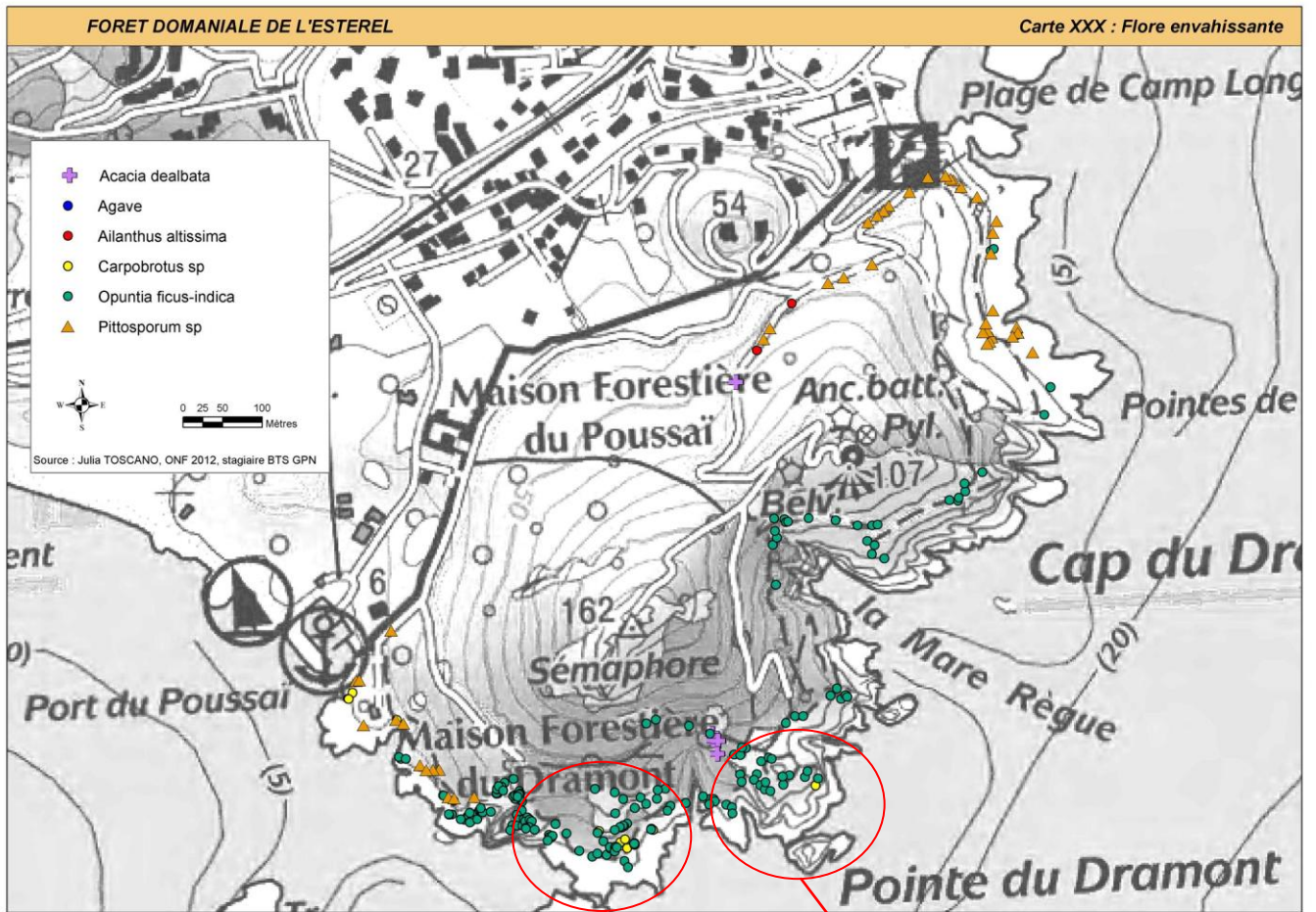
3. Phase de mise en œuvre du chantier

a. Détermination des deux zones de chantier

Le chantier a été mis en place par la Cellule Natura 2000 Estérel en collaboration avec le bureau d'études de l'ONF et le responsable de Cellule d'appui du Service environnement de la CAVEM. Une prospection a été réalisée, le 4 mars 2014, par les différents acteurs sur plusieurs zones (4 mars 2014) afin de déterminer le secteur d'intervention à privilégier suivant plusieurs critères : habitats communautaires présents, superficie, étendue des espèces envahissantes, accessibilité, dénivelé et logistique.

Par courrier du 25 mars 2014, l'agence Interdépartementale de l'ONF a validé la demande d'intervention de la Cellule Natura 2000 Estérel sur le site du Dramont dont elle est gestionnaire (Cf. Annexe).

2 zones d'intervention ont donc été définies :



Zone 2

Superficie : 4000m²

Densité invasives : forte

Accessibilité : difficile à très difficile (dénivelé important augmentant avec la distance, distance au camion de 30 à 180M)



Zone 1

Superficie : 5000 m²

Densité invasives : faible à modéré

Accessibilité : moyenne à bonne (peu de dénivelé, distance au camion de 0 à 50M)

b. Durée, phasage et méthode d'intervention

Le chantier s'est échelonné sur 8 journées non consécutives compte tenu des conditions de travail difficiles.



La méthode privilégiée a consisté à retirer les Figuiers de barbarie et Griffes de sorcière manuellement, munis de gants et à l'aide de fourches inversées pour le Figuier. Cette méthode a permis de supprimer le risque de contact avec les épines. L'arrachage de l'appareil racinaire superficiel a ensuite été effectué afin de supprimer le risque de repousse lorsqu'aucun impact ne pouvait être engendré sur la flore locale ou le substrat.

Les deux espèces envahissantes ont ensuite été acheminées à dos d'homme aux véhicules prévus pour leur transport. Pour l'évacuation en déchetterie, un camion benne 3.5T et un véhicule de type Pick-up ont effectué les rotations.



Après contact pris auprès de différents gestionnaires et professionnels (Réserve du Mas Larriou, Site Natura 2000 Embouchure de l'Argens, Parc des Calanques, Centre de compostage de Fréjus, Centre de compostage de Cabasse, Chargée de mission Stratégie régionale espèces végétales exotiques envahissantes en PACA aux CBNA/CBNMed), la Cellule Natura 2000 et le bureau d'études de l'ONF ont choisi d'évacuer ces espèces en centre de déchetterie pour broyage avant compostage.

En effet, le retour d'expérience des différents gestionnaires a indiqué que cette méthode conduite notamment à la réserve du Mas Larriou depuis 2007

avait fait ses preuves.

Le conservatoire botanique de Port-Cros préconise, quant à lui, séchage et brûlage avant enfouissement. Cependant, n'ayant aucune capacité de stockage et d'enfouissement, et après contact de différents gestionnaires l'enlèvement en centre de déchetterie n'occasionnant aucune problématique de reprise dans le compost, le choix a été fait d'évacuer les végétaux sur la déchetterie de Saint Raphaël pour broyage et compostage.

c. Communication et sensibilisation

Durant la phase de chantier, une information a été communiquée sur le site internet Natura 2000 Estérel. Une information a également été délivrée sur place aux différents usagers. Des panneaux d'information ont été apposés sur les véhicules pour leur présenter la nature des travaux mais également afin de garantir la sécurité des passants.



4. Résultats

Tableau récapitulatif des journées d'intervention

Jours d'intervention	Nb d'agents	Détail personnels	Temps travail (h)	Poids en Kg	Détail volume	Zones
24/03/2014	10	2 agents ONF 3 agents SE (Service Environnement) CAVEM 5 agents SID CAVEM	7,5	1520	Camion (360+560) Dacia (300+300)	1
25/03/2014	9	1 agent DFCI CAVEM 6 agents SID CAVEM 3 agents SE CAVEM	7,5	1400	Camion (700) Dacia (320+380)	1
26/03/2014	7	1 agent SE CAVEM 6 agents SID CAVEM	7,5	480	Camion (200) Dacia (200+80)	1 et 2
27/03/2014	9	1 agent DFCI CAVEM 6 agents SID CAVEM 2 agents SE CAVEM	6,5	760	Camion (340) Dacia (360+60)	2
31/03/2014	8	1 agent DFCI CAVEM 5 agents SID CAVEM 1 agent ONF	7,5	760	Camion (460) Dacia (300)	2
01/04/2014	7	2 agents SE CAVEM 5 agents SID CAVEM	4,5	580	Camion (280) Dacia (300)	2
02/04/2014	9	1 agent DFCI CAVEM 5 agents SID CAVEM 3 agents SE CAVEM	7,5	800	Camion (320) Dacia (300+180)	2
17/04/2014	12	1 agent ONF 1 agent DFCI CAVEM 7 agents SID CAVEM 2 agents SE CAVEM	6,5	720	Dacia (360X2)	2
				Total Kg	7020	

Tableau récapitulatif par zone traitée :

	Zone 1	Zone 2
Superficie	5000 m ²	4000 m ²
Densité invasives	Faible à modéré	Forte
Temps de travail	18.75H soit 18h45mn	36.25H soit 36h15mn
Volumes évacués	3 tonnes	> 4 tonnes
Calcul du temps de travail cumulé	Nb d'heures total travaillé : J1 : 10 agents x 7.5 heures = 75 h J2 : 9 agents x 7.5 heures = 67.5 h J3 : 7 agents x 3.75 heures = 26.25 h Total = J1+J2+J3= 168.75 heures	Nb d'heures total travaillé : J1 : 7 agents x 3.75 heures = 26.25 h J2 : 9 agents x 6.5 heures = 58.5 h J3 : 8 agents x 7.5 heures = 60 h J4 : 7 agents x 4.5 heures = 31.5 h J5 : 9 agents x 7.5 heures = 67.5 h J6 : 12 agents x 6.5 heures = 78 h Total = Somme (J1 à J6) = 321.75 heures
Rapport Temps de travail / Homme	22.5 journées Homme (168.75 / 7.5)	42.9 journées Homme (321.75 / 7.5)
Accessibilité	Moyenne à bonne (peu de dénivelé, distance 0 à 50M)	Difficile à très difficile (dénivelé important augmentant avec la distance, distance 30 à 180M)
Complément		Reste 1000 m ² programmés pour l'hiver 2014 avec une densité modérée d'invasives

ZONE 1

AVANT

APRES



ZONE 2

AVANT

APRES





Les résultats font état de plus de 7 tonnes d'invasives évacuées sur 8 journées de travail avec une présence de 7 à 12 agents par journée d'intervention. La majorité des espèces envahissantes retirées concernent le Figuier de barbarie présent en grande quantité sur les deux zones d'intervention (environ 600 pieds dénombrés).

Les conditions de travail difficiles expliquent les baisses de volume des dernières journées de travail, liées à l'accessibilité (distance + dénivelé) et au nombre de personnels présents. Suivant ce constat, il a donc été choisi de renforcer la dernière journée de travail particulièrement difficile en raison de l'éloignement du véhicule de transport et de la zone d'intervention.

5. Suivis mis en oeuvre

Les suivis des deux zones d'intervention sont assurés par la Cellule Natura 2000. Depuis la fin des travaux, deux visites post travaux ont été réalisées mi-avril et mi-mai. Elles ont permis de constater que l'enlèvement des espèces envahissantes n'a permis qu'une faible recolonisation par une strate herbacée de la zone libérée et ceci en raison des faibles pluies du printemps et qu'aucun glissement de sol ou perte de substrat n'a été constaté sur ces deux secteurs.

Dans le cadre du suivi, une ou plusieurs journées d'intervention seront programmées afin de retirer les éventuelles repousses d'espèces invasives et maintenir l'équilibre naturel des deux zones.

6. Conclusion et perspectives

Ce chantier a permis à court terme de restaurer deux habitats d'intérêt communautaire et, plus particulièrement, de préserver plusieurs espèces patrimoniales sur ces deux zones distinctes du Cap Dramont. Aucune dégradation du milieu n'a été constatée suite à l'intervention des agents. La zone occupée par les espèces envahissantes a laissé place en partie à des zones de repousses.

Le suivi assuré par la Cellule Natura 2000 permettra de préciser la capacité des espèces autochtones à recoloniser le milieu naturel et mesurer ainsi l'impact du Figuier de barbarie et de la Griffes de sorcière sur les habitats naturels du site.

La capacité d'intervention de la Cellule d'Appui du service environnement de la CAVEM a permis une action d'envergure sur des zones relativement étendues. Cette capacité de travail est prépondérante en matière de lutte contre les envahissantes, compte tenu des effectifs limités de l'ONF (gestionnaire de 85% du site Natura 2000 Estérel), du coût que pourrait représenter la mise en place d'un contrat Natura et des besoins logistiques.

En fonction des éléments récoltés durant le suivi scientifique des deux zones d'intervention à l'échéance N+6 mois, une réflexion sera engagée sur la coordination des différents intervenants concernant leurs domaines d'intervention respectifs, notamment entre les partenaires de cette première intervention (ONF, Cellule Natura 2000 Estérel et Cellule d'Appui CAVEM) via la signature d'une convention dès l'automne 2014.

Cette coordination sera élargie avec le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) qui aura très probablement lancé l'animation de la Charte forestière de l'Estérel d'ici la fin de l'année 2014.

Le projet de réflexion en cours sur la mise en place d'une opération « Grand site de l'Estérel » peut également conduire à mobiliser d'autres partenaires (associations, organismes de réinsertion professionnelle,...) et donner une nouvelle dimension à ces chantiers.

7. ANNEXES

ANNEXE 1 : Courrier du 6 mars 2014_Demande d'autorisation d'intervention de la CAVEM à l'Office National des Forêt

ANNEXE 2 : Courrier du 25 mars 2014_Autorisation de l'ONF pour la mise en place de l'intervention

Saint-Raphaël, le 06 MARS 2014

Monsieur Jean-Loup BURTIN
Directeur de l'Agence interdépartementale
Alpes Maritimes – Var
Office National des Forêts
62, route de Grenoble
BP 3260
06205 NICE cedex 3

Nos Réf. : GG/PhD/FF/FR-AC *D140800*
Affaire suivie par Fabien ROZEC / Audrey COPIN – 04.83.09.80.54 / 06.74.60.18.89
Objet : Opération de limitation des plantes invasives en site Natura 2000

Monsieur le directeur,

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 Estérel prévoit dans ses actions l'éradication de plantes invasives (action n°18).

Dans ce cadre environnemental, je sollicite votre accord pour l'intervention de mes équipes en vue de réaliser une opération d'enlèvement de plantes invasives en forêt domaniale de l'Estérel. Leur encadrement sera réalisé en interne. Un accompagnement technique sera assuré par les animateurs Natura 2000 en concertation avec les techniciens de l'ONF.

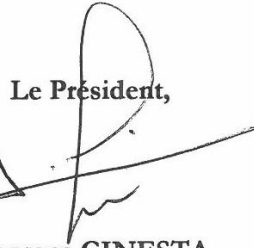
Les sites concernés sont le Cap Roux et le Dramont, sur la période de mars et avril 2014.

Par ailleurs, j'ai bien noté qu'un animateur de l'ONF participera à la Fête de la Nature le 24 ou le 25 mai prochain, fête organisée localement par les animateurs Natura 2000.

Le Service Environnement de la CAVEM se tient à votre disposition pour tout renseignement dont vous auriez besoin.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Georges GINESTA

624 Chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël - Tél : 04 94 19 31 00 - Fax : 04 94 19 31 10
contact@cavem.fr - www.agglo-var-esterel-mediterranee.fr

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL



ONF

Méditerranée

Monsieur le Président de la
CAVEM
624, Chemin Aurélien
83700 SAINT-RAPHAEL

Nice, le 25 mars 2014

Agence
interdépartementale
Alpes-Maritimes - Var

Nice Leader Immeuble Apollo
62, route de Grenoble
BP 3260
06205 Nice cedex 3
Tél. : 04 93 18 51 51
Fax : 04 93 18 97 47
04 93 18 54 63

Mél : ag.alpes-martimes-var@onf.fr

Direction :
Tél : 04 93 18 51 35

DIR/JLB/MA/ 24

Affaire suivie par : Philippe RENAUD-BEZOT –
Responsable de l'unité territoriale Grand Estérel

Mél : philippe.renaud-bezot@onf.fr

Tél : 04 94 82 78 00

Vs réf : CG/PhD/FF/FR-AC D140800

**Objet : Forêt domaniale de l'Estérel
- Limitation de plantes invasives en site Natura 2000**

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi d'une demande d'autorisation de réaliser par vos équipes une opération d'enlèvement de plantes invasives en forêt domaniale de l'Estérel conformément au DocOb du site Natura 2000 de l'Estérel.

C'est bien volontiers que j'autorise vos équipes à intervenir pour réaliser ce chantier sur le Cap Roux et le Dramont, et ce jusqu'au 15 avril 2014.

Comme convenu, l'encadrement sera assuré par vos soins et la définition des travaux élaborée en concertation avec mes techniciens locaux.

La poursuite future de ces actions sur les plantes invasives, pourrait s'inscrire de façon plus durable dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre nos deux structures.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Loup BURTIN,

Directeur de l'Agence interdépartementale
Alpes-Maritimes/Var



Office National des Forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr
Certifié ISO 9001 - ISO 14001